

# Gazette de Graffigny-Chemin

N°47

Le 23 /09 /2022



## Édito du Maire

*Mesdames et Messieurs, chers administrés,*

*D'abord je tiens à vous présenter toutes mes excuses pour le retard dans l'édition du bulletin municipal.*

*Le 03 septembre nous avons enfin pu remettre à nos camarades (Robert CHEVALLIER, Denis THIEBAUT, Michel PARISET et Michel RENAUT) la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à titre de récompense pour les années au service de la collectivité ainsi que l'honorariat de Maire à Michel RENAUT. Au cours de cette cérémonie nous avons dit "Au revoir" à Denis LOMON qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je regrette sincèrement que peu d'habitants de Graffigny-Chemin ne se soient déplacés pour un tel événement.*

Dans le cadre de la mission "**Programme National Ponts**" des visites d'ouvrage d'art ont été effectuées sur la commune.

Au cours de cette visite, l'équipe d'inspection a constaté des défauts structurels majeurs sur les ouvrages suivants :

- Pont rue du Patis
- Pont Chemin dit de Mormont

Ces défauts engendrent des problèmes de sécurité structurale majeurs qui vont impliquer des mesures de sécurité immédiates.

Pour cette raison j'ai été amené à prendre un arrêté pour interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le pont de la rue du pâtis. Cette mesure implique que le véhicule pour le ramassage des ordures ménagères ne peut plus emprunter cette rue (la marche arrière lui étant interdite). Il est demandé aux usagers de cette rue de bien vouloir déposer leur container soit rue de la Fontaine, soit rue du Chêne et ce jusqu'à une date que je ne peux fixer. Si pour

des raisons de santé un administré était dans l'impossibilité d'emmener sa poubelle, il est prié de ce faire connaître en Mairie.

Concernant le pont dit de Mormont, des dispositions ont déjà été prises par l'Association Foncière.

### **Recensement des jeunes gens de 16 ans**

Les jeunes gens doivent venir se faire recenser à la mairie à partir du lendemain de leur 16 ans avec le livret de famille.

### **État Civil**

#### **Décès**

Odette Procureur le 26 mars 2022

Eliane PICOT le 31 mars 2022

René LHUILLIER le 29 avril 2022

Christiane POIRSON le 7 juin 2022

Mariette MASSIN le 22 juin 2022

#### **Mariage**

Marie-Emmanuelle THIEBAUT et François NAVARRO le 14 mai 2022

### **CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier à 20h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Cédric, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude, THIEBAUT Denis.

Absent et excusé : COLLOMB Didier, GEUGEY Alain

Absent : COLLOMB Grégory et LEBEGUE Stéphanie

Monsieur RENAUT Cédric a été nommé secrétaire

**Instruction des demandes d'autorisations relevant du droit des sols - Mise à disposition des services de l'agglomération au profit des communes membres de la communauté de communes Meuse Rognon**

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 28 septembre 2021, nous ne sommes plus fondés à bénéficier de l'accompagnement de l'état pour l'instruction des demandes d'autorisations relevant du droit des sols.

Sur la sollicitation de notre EPCI, l'agglomération de Chaumont consent à proposer une prestation de ses services pour assurer l'étude technique des demandes d'autorisations d'occupation du sol, assistance jusqu'ici assurée par les services de la DDT.

La prestation donnera lieu à une facturation à l'acte instruit à la commune.

Le déploiement de cette prestation s'accompagnera également de la formation des secrétaires de mairie qui sont les premières interlocutrices de nos administrés sur ces sujets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de confier, conformément à l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, l'instruction des actes relevant du droit des sols à la communauté d'agglomération de Chaumont, par la ratification d'une convention de mise à disposition de ses services telle qu'annexée à la présente délibération à échéance du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans,
- Décide d'inscrire au budget la somme nécessaire à l'exercice déléguée de cette mission,
- Autorise monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant, à signer tous les documents afférents à la conclusion de cette opération.

#### **Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements**

Le remboursement des frais kilométriques lors des déplacements des agents communaux pour formation se fera sur la base des tarifs de l'Urssaf.

**ARTICLE 1** : En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

#### **Convention de location de la Maison d'Assistante Maternelle à l'Association les "P'tits Loups".**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revaloriser le loyer de la MAM, sachant qu'elle accueille maintenant 4 assistantes maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer le montant de la location à 150 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, et ce tant que les locaux seront utilisés.

#### **Logements communaux - avenant aux baux pour charge de chauffage**

Vu les baux de locations des logements communaux ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de modifier à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 les charges mensuelles de chauffage comme suit :

Logement	Charge mensuelle actuelle	Charge mensuelle au 1 <sup>er</sup> février 2022
----------	---------------------------	--

N°1	60,00 €	50,00 €
N°2	50,00 €	50,00 €
N°3	60,00 €	60,00 €

### Questions diverses

**Aire de jeux pour enfants** : Madame Clotilde PETIT va demander des devis pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants derrière le hangar de stockage des plaquettes.

**Électricité de l'église de Graffigny** : L'installation électrique de l'église de Graffigny a été déclaré non conforme par la commission de sécurité du SDIS. Un devis de mise en conformité a été demandé à une entreprise spécialisée.

**Secrétariat de mairie** : Estelle, la secrétaire de Mairie devra prendre son congé maternité mi-avril. La mairie recherche un(e) remplaçante d'avril à septembre.

## CONSEIL MUNICIPAL du 02 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 02 mars à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **François MARTINS**, maire.

Présents : COLLOMB Didier, MARTINS François, OGE-BEJON Bernard, PETIT Clotilde, RENAUT Michel, THIEBAUT Claude, THIEBAUT Denis, LEBEGUE Stéphanie

Absent et excusé : COLLOMB Grégory, GEAUGEY Alain et RENAUT Cédric

Représenté : GEAUGEY Alain a donné son pouvoir à COLLOMB Didier, RENAUT Cédric a donné son pouvoir à RENAUT Michel

Madame PETIT Clotilde a été nommé secrétaire

### Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village entre autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- A.D.M.R 150.00 €
- Amis du Mouzon 150.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers d'Illoud 120.00 €
- Anciens combattants de Graffigny-Chemin 150.00 €
- Espoir Club 150.00 €

- Ligue contre le cancer 150.00 €
- ONAC 50.00 €
- Souvenir Français 80.00 €
- Violette des berges de la Meuse 150.00 €
- MAM les p'tit lousps 150.00 €
- Bouilleurs de cru 150.00 €

Arrêté à la somme de Mille cent cinquante euros (1450.00 €)

Les crédits seront inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2022.

### Renonciation au droit de préférence

VU la demande présentée le 1<sup>er</sup> février 2022 par Maître Jean BOISSIERE, Notaire à Bourmont pour le compte de M. PARISOT Line et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, d'une superficie de 18790 m<sup>2</sup>, cadastrée ZC.25 et sise " Le Coteau Gérard "en zone N du PLUI, au prix de 13 000.00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### Compte administratif du Budget autonome Réseau de chaleur 2021

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur en date du 02 mars 2022 ;

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Didier COLLOMB, 1<sup>er</sup> adjoint, adopte par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** le compte administratif 2021 du Budget autonome Réseau de chaleur comme suit :

	Budget autonome Réseau de chaleur	
	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses 2021</b>	9 699,60 €	23 669,45 €
<b>Recettes 2021</b>	9 567,82 €	35 332,08 €
<b>Résultat 2021</b>	- 131,78 €	+ 11 662,63 €
<b>Excédent ou déficit 2020 reporté</b>	5 803,54 €	13 147,11 €
<b>Résultat de clôture</b>	+ 5 671,76 €	+ 24 809,74 €
<b>Balance</b>	+ 30 481,50 €	

### Comptes de gestion 2021 du Budget autonome Réseau de chaleur

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur en date du 02 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget autonome Réseau de chaleur dressé par le trésorier et le déclare conforme au compte administratif 2021.

### **Budget autonome Réseau de chaleur 2022 et affectation des résultats**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur en date du 02 mars 2022 ;

Le maire présente et commente aux membres du conseil municipal la maquette du Budget autonome Réseau de chaleur 2021, et rappelle les résultats de 2021 soit :

- Section investissement + 5 671,76 €
- Section de fonctionnement + 24 809,74 €

Le conseil, par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat reporté d'investissement (ligne R001) 5 671,76 €
- Résultat reporté de fonctionnement (ligne R002) 14 809,74 €
- Affectation en réserve - R1068 en investissement 10 000,00 €
- Approuve et vote le budget autonome Réseau de chaleur 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 39 785,77 €
  - Section d'investissement : 25 239,58 €

### **Budget annexe « Eau et assainissement » 2022**

Le maire présente et commente aux membres du conseil municipal la maquette du Budget annexe « Eau et Assainissement ».

Le conseil, par **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, approuve et vote le budget annexe « Eau et Assainissement » 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

- Section de fonctionnement : 61 323,32 €
- Section d'investissement : 94 997,92 €

### **Questions diverses**

**Salle des fêtes** : Le règlement de la salle des fêtes sera revu prochainement.

**Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement** : Les études sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont pratiquement terminées. Le moment est venu d'analyser toutes ces études et de faire des propositions aux habitants pour les travaux en domaine privé. Ensuite viendra le moment des appels d'offres pour les travaux en domaine public et privé.

**Terrain de foot** : Il est demandé de ne pas aller sur le terrain de foot avec les chevaux. Merci de votre compréhension.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

Le mercredi 6 avril 2022 à 20h00, une majeure partie de la réunion du conseil municipal a été consacrée aux chiffres. Comme à son habitude le maire, à l'aide d'un ordinateur a projeté les chiffres du budget général de la commune (budget 2021 réalisé et prévision budget 2022).

Le maire a expliqué le pourquoi d'un déficit du budget d'investissement en donnant un cas concret.

Réfection du toit, du clocher et des cloches de l'église de Chemin :

- Coût TTC : 156 286,44 €
- Subventions prévues : 103 276,00 €
- FCTVA prévu : 25 005,83 (somme que la commune percevra en 2022)
- A la charge de la commune : 28 004,61 €

### Compte administratif 2021

Au 31/12/2021 le compte administratif (exercice 2021 et report de l'exercice 2020) présentait :

- Budget fonctionnement + 367 401,11 €
- Budget investissement - 42 595,80 €

Le déficit en investissement se justifie par le retard d'encaissement des subventions (80 000 €) en attente de versement.

### Taxes locales

À l'unanimité le conseil municipal a décidé de maintenir le taux des taxes avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales soit :

- Taxe sur le foncier bâti 32,79 % (le taux de la commune étant toujours à 8,85 %)
- Taxe sur le foncier non bâti 20,25 %
- CFE 11,96 %

### Budget général

Budget général 2022 s'équilibre comme suit :

- La section de fonctionnement à la somme de 524 465,11 € en recette et en dépense.
- La section d'investissement à la somme de 244 996,31 € en recette et en dépense.

### Servitude impasse du château

Pour éviter des désagréments causés par les usagers des bâtiments publics qui bouchent l'accès à leur habitation, Monsieur et Madame RENAUT Cédric demande au Conseil municipal la possibilité de créer un accès face à l'entrée de son garage.

Après avoir demandé à M. RENAUT Cédric de quitter la salle, le Conseil Municipal décide d'octroyer une servitude de passage à titre perpétuel et gratuit face à l'entrée de son garage. Les frais pour la réalisation et l'entretien de cette servitude seront supportés par le demandeur.

### Devis salle des fêtes

Le Conseil municipal décide de changer les chaises de la salle des fêtes (120) et d'acheter 2 chariots de transport et 5 tables supplémentaires pour la somme de 3767,65 € HT.

### **Statut**

Suite à la demande d'adhésion de la CCPM (Communauté de communes des portes de la Meuse) au SDED 52, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **Demande de subvention pour la mise aux normes de l'église de Graffigny**

Lors de sa dernière visite, la commission de sécurité a déclaré l'installation électrique et le système de chauffage non conforme.

Le maire présente au Conseil Municipal des devis pour remettre aux normes ces installations soit la somme de 24 187,19 € HT et demande l'autorisation de faire des demandes de subvention tout en précisant que ces travaux seront réalisés que si le montant des dites subventions atteignent 80 %.

À l'unanimité le Conseil accepte la proposition du maire.

### **Questions diverses**

Le barbecue qui suit la cérémonie du **14 juillet** sera organisée par les Chasseurs.

## **FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2022**

Jeudi 14 juillet, le traditionnel repas des personnes de 70 ans et plus a réuni une cinquantaine de participants en présence des membres du Conseil Municipal.

En préambule l'assistance fut charmée par la présence de notre secrétaire de mairie, Estelle ROSENSTEIN accompagnée de son mari ; ils nous ont présenté leur petite fille Agathe née le 04 juin des cadeaux de naissance leurs ont été offerts sous des applaudissements chaleureux.

À l'issue du repas les adultes ont pu bénéficier d'un tour de calèche grâce à la gentillesse de Sarah, Lili, Agathe et Marion.

L'après-midi a été consacré aux jeux sur le parc sous un soleil resplendissant. Un grand merci aux personnels de la M.A.M pour l'aide apportée à l'organisation des jeux. Dans la soirée les jeunes ont fait des tours de poney toujours avec Lili, Marion et Agathe.

À 19h00 une cérémonie d'hommage au monument aux morts suivie de la remise des récompenses et du traditionnel "jeté de bonbons" dans la cour de la mairie occasionnant de joyeuses bousculades.

La restauration du soir gérée par les chasseurs a été suivie, à la nuit tombée par un magnifique feu d'artifice.

La soirée dansante s'est déroulée jusqu'à tard dans la nuit.



## **VÉTÉRANS ANGLAIS VENUS RENDRE HOMMAGE À LEURS CAMARADES.**

Le samedi 10 septembre 2022 vers 10 h, la section communale de l'Union Nationale des Combattants de Graffigny-Chemin accueillait une quinzaine de vétérans du Régiment S.A.S (Spécial Air Service) venus se recueillir au cimetière sur les tombes des 13 aviateurs et parachutistes anglais, canadiens et néo-zélandais lors du crash de leur avion dans la forêt de la montagne le 23 juillet 1944.

Accompagné d'une délégation militaire du D.M.D (Délégué Militaire Départemental) entourée de nombreux membres d'anciens combattants ainsi que des habitants de la commune, les vétérans en rang et au pas se sont rendus en cortège au cimetière communal, avec en tête les drapeaux de la section des anciens combattants de la commune et celui des visiteurs, où une émouvante cérémonie se déroula. Une petite croix en bois ornée fut déposée par les participants au pied de chaque sépulture et les vétérans entonnèrent le GOD SAVE THE KING, suivi de la Marseillaise.

Vers 11 h, toute cette petite délégation s'est rendue au pied de la stèle érigée sur le lieu du crash.

Les cérémonies terminées, une vingtaine de personnes se sont retrouvées autour d'un bon repas au restaurant local.



### **REPAS DE RENTRÉE DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES.**

Samedi 10 septembre les Assistantes Maternelles ont invité tous ceux qui le voulaient à se réunir dans la salle des fêtes pour partager un délicieux repas convivial.

Environ 70 personnes s'étaient déplacées pour cette festivité où il a régné une excellente ambiance tout au long de la soirée.

L'Association "**Les P'tits Loups**" a profité de l'occasion pour proposer des cartes d'adhésion pour soutenir leur mouvement de haute respectabilité.



**REMISE DE DÉCORATIONS À 2 ANCIENS ÉLUS ET 2 ÉLUS.**

**HONORARIAT DE MAIRE ATTRIBUÉ À L'ANCIEN MAIRE.**

Après deux reports c'est le 3 septembre 2022 à 11h00, sous un chapiteau dressé devant la mairie et devant 70 personnes que la cérémonie de remise des médailles régionales, départementales et communales échelon argent ont été remises à Robert CHEVALLIER, Michel PARISSET, Michel RENAUT

et Claude THIEBAUT en présence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental et de la Communauté de communes Meuse Rognon, Madame Fabienne SCHOLLAMMER, Conseillère Départementale. Monsieur Damien THIÉRIOT, Conseiller Départemental, pris par une autre réunion était excusé.

Après son discours de bienvenue, le maire de la commune, François MARTINS a retracé l'historique de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale qui a été créée en 1987 en remplacement de la médaille départementale et communale de 1945 prévue avec seulement un échelon. Elle est attribuée par le préfet aux personnes s'étant particulièrement dévouées au service des collectivités.

Le Maire a aussi insisté sur l'investissement des élus lorsqu'ils s'engagent dans la vie communale.

C'est l'aventure qu'ont vécu Robert, Michel, Michel et Denis. Cet investissement prouve combien ils étaient attachés à leur village et il est rassurant de compter parmi les citoyens des personnes comme elles, prêtes à consacrer 25 ans et plus de leur vie, afin de permettre à nos communes d'avancer dans le bon sens.

Après ce mot d'accueil il revenait à Nicolas LACROIX et Fabienne SCHOLLAMMER de remettre les médailles aux 4 décorés après que le Maire est retracé leurs années passées au profit de la commune.

### **ROBERT CHEVALLIER**

A été élu pour la première fois au Conseil Municipal le 21 mars 1983 jusqu'en 1989.

Après une pause de 12 années il est revenu le 18 mars 2001 et a fait 3 mandats jusqu'au 23 mai 2020, date à laquelle il se retire à l'âge de 82 ans et 5 mois.

Pendant 25 ans, 2 mois et 10 jours il a été régulièrement le secrétaire lors des réunions du conseil municipal. Ses connaissances dans le droit public étaient un bien précieux pour le Maire. À toutes les réunions auxquelles il assistait on le voyait avec un papier et un crayon prenant des notes ; il était une vraie encyclopédie.

Il aura été aussi l'homme de la gazette, le sage, la tête pensante et la mémoire des conseils municipaux successifs.

### **MICHEL PARISET**

Michel, après 3 mois de conseiller municipal en 1989 a été élu 3<sup>ème</sup> adjoint jusqu'en 2001. Ensuite il a fait 2 mandats en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint et 1 mandat 1<sup>er</sup> adjoint de 2001 à 2020. Dans ses missions il aura été l'homme de la forêt mais surtout celui de l'eau et l'assainissement. Il n'était pas rare de le voir une clé à la main réparer une fuite d'eau.

Avant qu'il ne soit élu on se rappelle aussi de *l'appariteur* (tambour de ville ou crieur public), dont la mission consistait, au son du tambour, de communiquer les nouvelles importantes dans la commune : réunions du conseil municipal, arrêtés, coupures d'eau, et bien d'autres annonces diverses.

## DENIS THIEBAUT

Déjà 31 ans, 1 mois et 26 jours qu'il donne de son temps et de sa clairvoyance au sein du conseil municipal de la commune qui l'a vu naître.

Il a été élu en 1989 et aujourd'hui il est toujours élu soit plus de 31 ans sans interruption.

Il a vu dans sa jeunesse le réseau d'eau puis d'assainissement se créer dans la commune ; de ce fait il était la mémoire sur tous ces sujets qui actuellement sont d'actualités. On n'oublie pas non plus ses nombreuses connaissances en matière d'environnement.

## MICHEL RENAUT

En 1983 il est élu au sein du conseil municipal. Depuis il ne l'a plus quitté, presque 40 années (quel dévouement pour la commune).

Après son mandat de conseiller suivirent 2 mandats de 1<sup>er</sup> adjoint et 2 mandats de maire.

En 2014 il a décidé de prendre du recul et d'apporter ses acquis en restant conseiller municipal. On passera sous silence tous les projets qui ont vu le jour pendant ses mandatures sauf 1 qui à nos yeux reste le plus beau.

Avec ses 8 collègues maires de la Vallée du Mouzon il aura su mener à bien le projet du Groupement Scolaire de la vallée qui est un des plus beau de notre territoire (la preuve, la Communauté de Communes intervient rarement dans cette structure).

Ce qu'il faut savoir c'est que Michel en plus de tous ses mandats aura été pendant 14 ans le Président du SIVOS de la Vallée du Mouzon soit de 2002 à 2015, date de sa dissolution.

## HONORARIAT DE MAIRE À MICHEL RENAUT

L'honorariat de maire vient en effet d'être conféré, par arrêté préfectoral, à Michel RENAUT (ancien maire), à la demande du maire actuel

Le Maire rappelle que c'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui définit l'honorariat de la façon suivante : **"Une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat... "**

Cette formule résume, on ne peut mieux, les qualités qui jalonnent le parcours de Michel RENAUT.



## **DÉPART À LA RETRAITE DE M. DENIS LOMON**

Au cours de cette cérémonie le Maire en a profité pour souhaiter une bonne retraite à Monsieur Denis LOMON, ouvrier communal de la commune. Voici un extrait du discours de Monsieur le Maire.

" Denis nous quitte après avoir fait valoir ses droits à une juste retraite. Un repos bien mérité et la perspective d'une autre vie. C'est en 2000 que tu as fait tes débuts d'agent communal. Tu t'es immédiatement intégré dans ce travail et je pense que tu étais apprécié des administrés et des élus. Cette retraite va te permettre de rendre à ta famille, qui t'entoure aujourd'hui, un peu de ce temps que tu as consacré à des élus exigeants et probablement pas toujours reconnaissants.

Permetts-moi Denis, de profiter de ton départ à la retraite pour te remercier publiquement pour ta bonne humeur, ta disponibilité et la qualité de ton travail réalisé quotidiennement avec l'aide de ton fidèle compagnon, ton tracteur.

Aussi, pour que ce départ ne signifie pas oubli, j'ai le plaisir de te remettre au nom de la commune ce modeste cadeau en reconnaissance de tes bons et loyaux services rendus à la commune de Graffigny-Chemin qui était devenue sans trop me tromper un peu la tienne".



Avant le repas qui a clôturé cette cérémonie Monsieur le Maire n'a pas voulu terminer sans avoir un petit mot pour les épouses des décorés qui ont accompagné dans leurs responsabilités, ont toléré les absences, ont accepté d'être dérangées et de supporter les humeurs et les soucis. Ce qui n'a probablement pas toujours été facile.





**Nota :**

Les caniveaux seront nettoyés par la société DEXEMPLE le 29 septembre en fin de journée. Évitez de stationner vos voitures à cheval sur les trottoirs et les caniveaux pour éviter les incidents.